



Municipalité
1513 Hermenches

**Monsieur Olivier Dutoit
Chemin de Pélau 1
1513 Hermenches**

Hermenches, le 15 août 2017

Autorisation municipale – parcelle 138 – Bâtiment 150 - Création d'un couvert en façade nord

Monsieur,

La Municipalité autorise la reprise des travaux pour la re-construction d'un couvert accolé à la façade nord du bâtiment 150, ceci conformément au permis de construire no 177 accordé par la Municipalité en date du 23 août 2003 après une mise à l'enquête public qui était ouverte du 31 juillet 2003 au 19 août 2003.

Toute modification de votre projet est soumise à une nouvelle autorisation de la Municipalité

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Municipalité d'Hermenches


Sylvain Crausaz
Syndic


Philippe Rebet
Secrétaire



Taxes et émoluments : frs **50.00**

Les présentes décisions et les conditions éventuelles dont elles sont assorties peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne) ; Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours accompagné le cas échéant de la procuration du mandataire.